2e document  **Les enfants au travail** *Document de recherche préparé par Lani Russwurm*

En Colombie-Britannique, la pratique du travail des enfants possède une histoire extrêmement variée, dépendant de l’époque et du lieu, de la technologie et des bassins de main-d’œuvre du moment, du sexe et de la classe sociale, des traditions, des idées dominantes sur l’enfance et des besoins supposés de l’économie. Tout au long de l’histoire de la province, les enfants ont contribué à l’économie par leur travail, rémunéré ou non, dans les fermes, dans les rues des villes, au foyer, à l’usine et dans les mines.

Pour les familles de pionniers et pendant les temps difficiles, le travail des enfants était essentiel à la survie. Mais il était également considéré comme préférable à l’oisiveté et comme une preuve de bonnes mœurs. À la campagne, les enfants étaient chargés de très nombreux travaux dans les fermes, notamment de défricher les terres, d’aider aux récoltes, de couper du bois, de puiser de l’eau et de traire les vaches, souvent avant ou après leur journée d’école, ou en guise et lieu de celle-ci. Par leur travail, les enfants apprenaient également le rôle des sexes : les filles aidaient à élever les enfants et endossaient d’autres tâches domestiques, tandis que les garçons étaient chargés des tâches de plein air. La tendance était la même avec les enfants des villes, même si la nature de leur travail était souvent différente.

Avant la Seconde Guerre mondiale, les enfants citadins effectuaient un grand nombre de tâches non rémunérées pour contribuer à l’économie de leur foyer. Mais même en ville, le travail de ces enfants était souvent de nature agricole. Ils cueillaient les baies sauvages qui poussaient partout dans Vancouver, s’occupaient des vaches et des poules et désherbaient les jardins. Les enfants des villes arpentaient les ruelles pour trouver des morceaux de bois, et parfois même du charbon sur les quais, qui serviraient de combustible. Quelquefois, les enfants des familles pauvres étaient envoyés mendier. D’autres volaient pour gagner de l’argent – souvent du cuivre et d’autres métaux ou articles qu’ils pouvaient vendre aisément. S’ils se faisaient prendre, ils pouvaient se retrouver en prison ou même, pour les récidivistes, en maison de correction, ce qui était tout aussi terrible, voire pire. Les enfants placés en foyers d’accueil étaient parfois traités plus comme des ouvriers que comme des membres de la famille.

Le travail rémunéré offert aux enfants en dehors de la maison familiale était attribué en fonction du sexe. Les filles avaient moins de possibilités d’emploi que les garçons et souvent, elles gardaient des enfants ou aidaient à d’autres tâches domestiques, procédaient à la cueillette de fruits ou travaillaient dans la vente au détail. Au grand dam de leurs filles, les parents achetaient parfois des bicyclettes à leurs fils pour qu’ils puissent gagner de l’argent en livrant des journaux ou d’autres articles, ou en travaillant comme coursiers. En règle générale, les garçons remettaient leurs gains à leurs parents, qui leur accordaient une petite somme d’argent de poche en retour.

Avant l’avènement des planteuses automatiques, un autre travail qui revenait généralement aux garçons consistait à installer les quilles sur les pistes de jeu. Tout comme les autres enfants travailleurs, ces jeunes garçons étaient vulnérables à l’exploitation et aux mauvaises conditions de travail. Cependant, contrairement aux autres jeunes travailleurs, ils étaient syndiqués et donc en position de lutter collectivement pour de meilleures conditions. À Vancouver, ils fondèrent l’Union of Amusement Workers of Canada (Syndicat des travailleurs de l’industrie du divertissement du Canada) qui, au début des années 1930, était affilié à la Ligue pour l’unité ouvrière, une organisation militante contrôlée par les communistes. En mars 1932, les planteurs de quilles japonais de la piste de jeu Chapman se mirent en grève pour lutter contre une réduction de leur salaire, pour faire reconnaître leur syndicat et pour mettre fin au système des « chefs ». Selon ce système, un « chef » japonais proposait les services de jeunes Japonais aux employeurs à des taux de rémunération inférieurs à ceux des Blancs. Le « chef » jouait le rôle d’un superviseur, soumettant les jeunes garçons à des mesures de discipline arbitraires et prélevant une portion de leurs salaires. Après une semaine de piquetage sous l’œil vigilant de la police, quatorze piqueteurs furent arrêtés pour entrave à la circulation et vagabondage et passèrent une semaine en prison avant d’être jugés. La Canadian Labor Defence League (Ligue canadienne de défense du travail) défendit les grévistes et les fit acquitter. Entre temps, l’UCJG avait recruté « une équipe complète de jeunes Blancs qui étaient contents d’avoir du travail. » Après trois semaines orageuses, la grève fut suspendue. Des discussions visant à syndiquer les jeunes planteurs de quilles refirent surface dix ans plus tard, lorsqu’il apparut que les journées de travail de certains d’entre eux pouvaient aller jusqu’à douze heures, parfois pour le maigre salaire d’un dollar par jour.

L’un des emplois les plus dangereux pour les enfants britanno-colombiens était le travail dans les mines de charbon. Cependant, en Colombie-Britannique, il n’y eut jamais proportionnellement autant d’enfants employés dans les mines que dans d’autres régions productrices de charbon. Des adultes asiatiques et parfois autochtones occupaient les postes non qualifiés et mal payés qui, ailleurs, étaient attribués aux jeunes garçons. De plus, au 19e siècle et au début du 20e, le nombre des enfants en mesure de travailler dans l’économie de ressources était limité. Cependant, il est certain qu’il y eut de jeunes garçons travaillant dans les mines, bien que John Belshaw fasse remarquer que « les preuves du travail des enfants sont difficiles à obtenir. » Le plus triste est que ces preuves apparaissent le plus souvent dans les listes de décès dans les mines. Ainsi, ce fut le cas en 1879, lorsque Reuben Gough, un garçon de 14 ans, figura parmi les victimes d’une explosion dans une mine de l’île de Vancouver.

On relève au moins un cas confirmé d’un mineur de charbon de neuf ans en Colombie-Britannique. Cependant, la plupart étaient de jeunes garçons qui avaient entre 13 et 16 ans et intégraient le métier comme apprentis de leur père ou de leurs frères aînés. Au début, les propriétaires des mines étaient satisfaits de cette situation dans la mesure où celle-ci permettait de perpétuer leur main-d’œuvre à moindre coût. Mais par la suite, des progrès de la technologie minière permirent de réduire les compétences requises pour ce travail. Une fois la construction du chemin de fer transcontinental achevée, les propriétaires ne furent que trop heureux d’employer des ouvriers chinois et de les payer encore moins que les jeunes Blancs.

L’une des pires catastrophes minières de l’histoire de la province se produisit le 22 mai 1902 dans une mine exploitée par la Crowsnest Mine Company, près de Fernie dans les Kootenays. Une explosion y fit 128 victimes, dont dix étaient des garçons de moins de 16 ans. Dans les journaux, on pouvait lire que « le premier corps retrouvé a été retiré de la mine n° 3 vers 11 heures et il s’agissait de celui de Willie Robertson, un garçon de 13 ans. » Neuf autres victimes étaient de jeunes garçons de moins de 16 ans, y compris un jeune « esclave enterré sous cinquante tonnes de roche. »

Les conditions de travail dans la mine étaient notoirement dangereuses, mais au début, les journaux attribuèrent la responsabilité de l’explosion non à la compagnie, mais aux nombreux étrangers qui y étaient employés. Une des premières théories était qu’un « Italien imprudent » s’était servi d’une lampe à flamme nue dans un puits de la mine particulièrement saturé de gaz. D’autres pensèrent qu’il s’agissait du résultat d’une malédiction jetée sur la ville après que son fondateur, William Fernie, avait trahi une famille autochtone locale qui lui avait indiqué l’emplacement du gigantesque gisement de charbon de la région. Par la suite, une enquête décréta que la compagnie était responsable de la poussière de charbon hautement inflammable flottant dans l’air. Elle recommanda « l’installation du système d’arrosage le plus homologué permettant à la poussière des mines de charbon de se déposer. » Une autre enquête fut menée en réponse aux allégations selon lesquelles l’inspecteur des mines Archibald Dick avait été soudoyé par la compagnie pour fermer les yeux sur des infractions à la sécurité. Deux jours avant l’explosion, il avait déclaré que tout était en ordre.

Au début du 20e siècle, l’agent d’assiduité scolaire de Vancouver signala qu’on trouvait « un grand nombre d’enfants à l’air très jeune, dont certains n’ont pas plus de neuf ans, qui travaillent dans de grands magasins, des blanchisseries et des bureaux, tandis que d’autres vendent des marchandises, des journaux et des magazines dans la rue. » La Première Guerre mondiale changea tout cela rapidement, lorsque le travail à plein temps des enfants fut largement supplanté par l’instruction publique obligatoire. De nouvelles technologies et un niveau de vie plus élevé ont réduit le besoin de la contribution des enfants à l’économie des ménages. Cependant, le travail des enfants n’a jamais été définitivement déclaré illégal. L’essor des syndicats et des progrès importants dans les normes de sécurité ont amélioré les conditions de travail pour la plupart d’entre nous. Néanmoins, il n’existe toujours aucune réglementation nationale imposant des limites au travail des enfants au Canada, l’un des seuls pays à ne pas avoir ratifié la convention de l’Organisation internationale du Travail en la matière. Des règles provinciales sont en place pour limiter le travail des enfants dans certains secteurs d’activité (en commençant avec l’extraction du charbon dans les années 1870, et plus particulièrement dans l’industrie du cinéma de nos jours). Cependant, en règle générale, les enfants peuvent être employés dans la plupart des secteurs d’activité dès douze ans en Colombie-Britannique, l’âge le plus jeune pour commencer à travailler en Amérique du Nord\*.

\*MISE À JOUR… En 2021, la Colombie-Britannique a adopté une nouvelle loi en vertu de laquelle le nouvel âge minimum est de 16 ans, ce qui est conforme aux normes de l’OIT.

1. [De nouvelles règles pour protéger les jeunes travailleurs | Nouvelles du gouvernement de la Colombie-Britannique](https://news.gov.bc.ca/releases/2021LBR0027-001400)

<https://bcgovnews.azureedge.net/translations/releases/2021LBR0027-001400/work_French.pdf>

**Citations :**

« Les vacances scolaires! Personne ne nous demandait où nous allions partir en vacances. Nous savions que nous allions devoir travailler au défrichage des terres pendant les vacances de Pâques. »

*– Résident d’Evelyn dans la vallée Bulkley, sur le fait de grandir dans une famille de pionniers*

 « Elle a eu une vie affreuse, avec des tâches très dures. Mon père ne lui parlait pas et ne la regardait même pas. »

 «Ceux qui allaient à l’école secondaire, c’est parce que leurs parents avaient de l’argent, et ceux qui n’avaient pas d’argent, leurs enfants quittaient l’école à 13, 14, 15 ans… J’ai arrêté l’école à partir de 13 ans parce qu’il fallait que je travaille. Les gens étaient pauvres. Je gagnais environ 3 $ par semaine.

*Un résident de Cedar Cottage, sur le fait de grandir dans les années 1920*

bctf/ufcw 1518